



**Cent ans après,
une forêt porteuse de mémoire et de projets**

Cérémonie de labellisation de Verdun Forêt d'Exception®

20 juin 2014

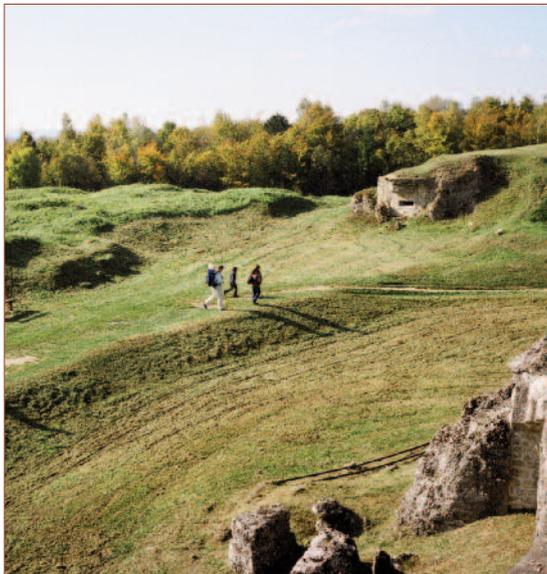
Fort de Douaumont

(Meuse)



Verdun reçoit le label Forêt d'Exception® Cent ans après, une forêt porteuse de mémoire et de projets

Le 20 juin 2014, la forêt de Verdun recevra le label national Forêt d'Exception®. Il récompense l'important travail de partenariat réalisé sur ce territoire unique. Deuxième forêt française labellisée, la forêt de Verdun rejoint celle de Fontainebleau.*



La forêt de Verdun fait partie des haut-lieux touristiques de la Meuse.

C'est sur le site du fort de Douaumont, haut lieu symbolique de la forêt de Verdun, que le label Forêt d'Exception® sera officiellement délivré en présence de **Pascal Viné**, directeur général de l'Office national des forêts, **Christian Namy**, sénateur et président du Conseil général de la Meuse, et **Michèle Prats**, présidente du comité national d'orientation Forêt d'Exception®.

Une forêt pour transmettre la mémoire

Témoin majeur des combats de la Grande Guerre, de la souffrance des hommes et des populations, le champ de bataille de Verdun a vu tomber plusieurs centaines de milliers de soldats des armées françaises et allemandes. Une forêt de 10 000 hectares le recouvre désormais. Créée ex-nihilo par les forestiers, dans des conditions extrêmes, juste après la Grande Guerre, la forêt de Verdun est la gardienne de la mémoire des lieux. Elle est exceptionnelle par son histoire, sa forte valeur symbolique, son capital sylvicole et, aujourd'hui, la richesse d'une biodiversité spécifique liée à l'héritage de la Grande Guerre. Grâce à elle, la mémoire du champ de bataille peut être transmise aux générations futures.

Un important travail de partenariat

La labellisation Forêt d'Exception® résulte d'un important travail partenarial, conduit par l'Office national des forêts (ONF) et le Conseil général de la Meuse, en étroite collaboration avec la région Lorraine, la ville de Verdun et la communauté de communes de Charny sur Meuse. Les enjeux liés au partage de l'espace forestier et à ses différentes fonctions (économique, sociale, environnementale) les ont incités à mettre en place une démarche de concertation avec tous les partenaires du territoire associé à la forêt de Verdun. Pour tous, les richesses de la forêt de Verdun, territoire unique, doivent être toujours et encore mieux connues et partagées.

Des projets sur cinq ans

Le label reconnaît le caractère exemplaire de cette démarche menée par des acteurs conscients de leur devoir, baignés dans une longue tradition partenariale et collaborative. Il distingue aussi une gestion d'excellence d'une forêt domaniale reconnue pour son patrimoine unique en termes de biodiversité, de paysages, d'histoire ou de bois de grande valeur.

Engagée en 2010, la démarche de labellisation va permettre à l'ONF et à ses partenaires de définir, ensemble, les actions à mener sur les cinq prochaines années pour assurer une gestion durable de la forêt de Verdun, valoriser toutes ses richesses et préparer la forêt de demain.

* Pour en savoir plus : http://www.onf.fr/gestion_durable/++oid++168d/@@display_media.html



Sommaire

| | |
|--|----------|
| Le label Forêt d'Exception® : une démarche nationale | 4 |
| Une forêt née de la Grande Guerre | 5 |
| Une forêt aux multiples fonctions | 6 |
| Le label Forêt d'Exception® : un travail collectif | 7 |
| Le label Forêt d'Exception® : entre acquisition et partage de connaissances | 8 |

Le label Forêt d'Exception® : une démarche nationale

Cette charte nationale développe des valeurs au cœur du développement durable. 18 forêts se sont engagées dans la démarche Forêt d'Exception®.

Le partage de l'espace forestier et l'équilibre entre ses différentes fonctions (économique, sociale, environnementale) ont conduit l'Office national des forêts à mettre en place une démarche exemplaire de concertation avec tous les partenaires du territoire associé à une forêt domaniale.

Le label Forêt d'Exception® distingue l'excellence de la gestion de ces forêts reconnues pour leur patrimoine unique en termes d'histoire, de paysages, de biodiversité ou de bois de grande valeur. À ce jour, 18 forêts sont engagées dans le réseau Forêt d'Exception®.

Une initiative locale concertée

La création d'un comité de pilotage local Forêt d'Exception®, co-présidé par un élu et l'ONF, constitue la première étape vers la labellisation. Les membres, comprenant à la fois collectivités locales, institutionnels et associations, fixent les grands objectifs de leur travail collectif. Ils établissent ensuite un programme d'actions au bénéfice de la forêt et ses patrimoines, de la dynamique économique locale et des usagers de la forêt concernée.



Sur la base d'un dossier de candidature, le label est attribué pour une période de 5 ans renouvelable, par un comité national d'orientation composé d'experts et de représentants des ministères chargés de l'agriculture et des forêts, de l'environnement, de la culture et du tourisme.

Le label Forêt d'Exception® consacre à la fois la qualité du site forestier, l'exemplarité de la gestion et les partenariats engagés.

Le label Forêt d'Exception® en bref

Dans son projet d'établissement 2007-2011, l'ONF s'est engagé à affirmer une politique de développement durable en forêts domaniales et à créer un réseau de sites démonstratifs et exemplaires. Cette démarche de développement local associe étroitement les élus et les acteurs locaux. Elle a débouché sur un label de reconnaissance : Forêt d'Exception®. 18 forêts sont aujourd'hui candidates, parmi lesquelles les prestigieuses forêts de Tronçais, de la Grande Chartreuse ou de la montagne de Reims.

Une forêt née de la Grande Guerre

C'est pour conserver la mémoire de la Grande Guerre et de la terrible bataille de 1916 que l'État a décidé de créer la forêt de Verdun quelques années après la fin du conflit.

À l'issue des combats de 1916, au terme de « 300 jours et 300 nuits » effroyables, Verdun est un champ de ruines. Des milliers de soldats des armées françaises et allemandes ont été tués ou blessés. Neuf villages ont été détruits. Champs de céréales, prairies, vergers, vignes, fermes et jardins ont disparu dans une tourmente sans précédent dans l'Histoire.

Boiser pour conserver les vestiges

Au lendemain de l'armistice de 1918, la bataille de Verdun est considérée comme le symbole du sacrifice humain de la Grande Guerre. Le site des combats fait partie de la « zone rouge » créée par l'État le 17 avril 1919. Au terme d'un débat passionné qui anime la société civile et le monde combattant, les pouvoirs publics décident de boiser cette zone, pour mieux conserver les vestiges des combats et les transmettre aux générations futures. Le 24 avril 1923, l'État confie à l'administration forestière la gestion de la partie définitivement expropriée de la « zone rouge ». 36 millions d'arbres sont plantés en huit ans. Au bout de cinq ans, les anciennes terres agricoles sont reboisées à 60 % avec des résineux (pins noirs, épicéas, pins sylvestres) et à 40 % par des feuillus (aulne blanc, bouleau, chêne, frêne, érable).

Préserver l'esprit des lieux

Alors que dans l'inconscient collectif, le champ de bataille est un espace stérilisé sur lequel plus rien ne repousse, la nature reprend très vite ses droits. L'évolution rapide de l'aspect du champ de bataille étonne les anciens combattants qui ne veulent pas que l'horreur des combats soit oubliée. Les sites les plus symboliques et les plus chargés d'histoire sont donc peu à peu mis en valeur. En 1932, la ville de Verdun obtient l'accord des ministères pour ne pas boiser les 172 ha du plateau de Douaumont, au cœur des combats. Ils sont inclus en 1967 dans un site classé de 911 ha destiné à protéger le cœur du champ de bataille de Verdun et à assurer la visibilité des hauts lieux que sont l'ossuaire de Douaumont, la nécropole et le Mémorial créé en 1966.

La forêt abrite aujourd'hui des espaces dédiés au souvenir, comme le poste de commandement du Colonel Driant, les ruines de l'église d'Ornes, ou la tranchée des baïonnettes. Ces sites commémoratifs contribuent à faire de cette forêt un site unique en Europe.



La topographie bouleversée des lieux témoigne encore aujourd'hui de l'intensité des combats



En 1918, la guerre laisse derrière elle des terrains dévastés (tunnel de Tavannes)



Le secteur de Douaumont a très vite été classé afin de protéger le cœur du champ de bataille

Un site en partage

Les forts de Douaumont et de Vaux demeurent la propriété du ministère de la Défense. Ils ont obtenu le statut de monuments historiques. L'armée reste présente sur le massif de Verdun avec le champ de tir de la Wavrille, situé sur le fort de Douaumont, sur lequel ont lieu, régulièrement, des activités d'entraînement au tir.

Une forêt aux multiples fonctions

Plus qu'ailleurs, la notion de multifonctionnalité résonne en forêt de Verdun, à la fois lieu de mémoire, de nature et de production.



Les vestiges sont pris en compte dans la gestion forestière

Aujourd'hui, la forêt de Verdun s'étend sur 9 533 hectares, dont 6 000 était auparavant des terres agricoles.

Un site archéologique

En 1991, la découverte, au sud de la ville, de la fosse où furent inhumés Alain Fournier et ses compagnons a conduit archéologues et forestiers à organiser le recensement des vestiges présents dans la forêt. Cette découverte a montré à tous combien il était nécessaire de cartographier des vestiges invisibles à l'œil nu et de les prendre en compte dans l'aménagement forestier. La forêt constitue depuis un nouveau champ d'investigation pour les archéologues, qui utilisent des méthodes très modernes comme le Lidar (encadré).

Les apports du Lidar

En février 2013, la technologie laser a fait la lumière sur le champ de bataille. Les premières données exploitées font état d'un territoire archéologique unique en Europe. Grâce à cet outil de prospection, le sol du champ de bataille est connu dans ses moindres détails. Chaque trou d'obus, ruine de village, parcellaire ancien, fortification, est révélé sur près de 12 000 ha. Cette masse de données ouvre de nombreuses possibilités, tant pour la recherche que dans la gestion de la forêt ou dans la communication auprès du grand public.

Un haut lieu de nature

La forêt de Verdun est également un espace de biodiversité exceptionnel, comme en témoignent les inventaires du patrimoine écologique effectués pour les premiers dans les années 90. Ils ont permis d'identifier la présence de quelques espèces rares, animales ou végétales. Parmi celles-ci : le sonneur à ventre jaune, le noctule de Leisler ou l'orchis verdâtre. Les forêts domaniales de Verdun, du Mort-Homme et la vallée de la Meuse forment une continuité écologique propice au développement de nombreux organismes, tels que les plantes « obsidionales », arrivées sur le territoire pendant la guerre via les soldats étrangers. Ces particularités ont justifié l'inscription de la forêt dans le réseau européen Natura 2000.



Le crapaud sonneur à ventre jaune mesure 4 à 5 cm



La forêt de Verdun abrite aujourd'hui des peuplements d'âges variés grâce au travail des forestiers



La platanthère apprécie la forêt de Verdun

Une forêt destinée aussi à produire

Par l'origine et l'évolution de son peuplement, la forêt de Verdun constitue aussi un cas à part. Initialement plantée en résineux, espèces à croissance rapide, la forêt s'est transformée peu à peu en un peuplement de feuillus, plus conforme aux conditions écologiques locales. Cela a été rendu possible grâce au travail des forestiers. Une gestion adaptée a aussi permis de diversifier l'âge des peuplements, un moyen de mieux maîtriser les risques sanitaires et le vieillissement des arbres. Lieu de mémoire et de nature, la forêt de Verdun est donc également aujourd'hui un lieu de production qui alimente la filière bois locale.



Dossier de presse

12 juin 2014

Le label Forêt d'Exception® : un travail collectif

Portée par l'ONF et le conseil général de la Meuse, la démarche de labellisation « Forêt d'Exception » à Verdun vise à fédérer les efforts de tout un territoire pour mettre en valeur un patrimoine unique.

C'est en octobre 2010 que les présidents de l'ONF et du Conseil général de la Meuse officialisent la candidature de la forêt de Verdun au label Forêt d'Exception. Cet engagement fait suite au partenariat établi entre les deux organismes pour toutes les forêts mémorielles du département dans le cadre de l'initiative « Meuse Grande Guerre » lancée par le Conseil général de la Meuse. Mettre en valeur la forêt de Verdun constitue un enjeu majeur pour ce dernier, très investi dans de nombreuses actions connexes : il accompagne le projet « renaissance du Mémorial de la bataille de Verdun », il porte le dossier de requalification des forts dont il assure l'exploitation touristique, il anime le territoire et gère le musée de plein air du champ de bataille de Verdun.



Mettre en valeur la forêt de Verdun constitue un enjeu important au niveau local

Un comité de pilotage rassembleur

Mis en place le 31 janvier 2011, le comité de pilotage du projet rassemble aux côtés de l'ONF et du Conseil général de la Meuse un grand nombre d'acteurs : l'État, la région Lorraine, la communauté de communes de Charny sur Meuse qui représente les villages détruits pendant la guerre, la ville de Verdun, la Fondation du patrimoine, les associations locales et un géographe spécialiste des forêts de la Grande guerre.

Transmettre aux générations futures

Il s'agit pour tous de garder intacte la mémoire et de préserver un espace d'une grande valeur écologique. L'objectif est également de faire en sorte que ce travail de transmission aux générations futures s'effectue en synergie avec les problématiques de développement du territoire (économie du bois et du tourisme) et avec la volonté de révéler un témoin archéologique unique.



Les partenaires du projet veulent transmettre aux générations futures la mémoire d'un lieu unique.

Une longue tradition de travail en commun

Voilà près d'un siècle que, dans le Verdunois et en Meuse, de multiples acteurs se concertent, décident et organisent, chacun dans ses prérogatives, la reconquête d'un territoire à la sacralité affirmée. L'ossuaire a recueilli les ossements relevés lors des travaux forestiers et son bourdon sonne aux morts de la bataille de Verdun depuis bientôt 100 ans. Le Mémorial reçoit les dons (objets, uniformes, lettres...) des familles qui ont perdu un parent. Les maires des villages détruits relancent les fêtes patronales qui, une fois l'an, animent les chapelles construites à l'emplacement des églises disparues. Les forts ouverts à la visite des anciens combattants et de leurs familles se sont adaptés aux demandes du tourisme de mémoire. Acteurs aux côtés des élus, des collectivités, de l'État et des associations, les forestiers apportent leurs connaissances techniques en matière foncière, forestière, paysagère et environnementale.



Dossier de presse

12 juin 2014

Le label Forêt d'Exception® : entre acquisition et partage de connaissances

Le projet de labellisation vise d'une part à approfondir les connaissances déjà acquises sur la forêt de Verdun, et d'autre part à mieux faire partager ce site au public.

Mieux connaître la forêt, mieux la gérer dans toutes ses facettes, rendre son histoire et ses particularités plus accessibles à un large public : voilà les chantiers au cœur du programme d'actions 2014-2018.

Inventorier les patrimoines culturel et naturel

Le contrat de projet Forêt d'Exception prévoit la réalisation d'un inventaire des patrimoines culturel et naturel. Bien que décrits l'un et l'autre dans de nombreuses études, ils restent encore à approfondir. Les études et les inventaires de l'avifaune (oiseaux), des chiroptères (chouettes-souris) et de l'entomofaune (insectes) en cours viendront compléter les données naturalistes déjà collectées. La mise en œuvre de la technologie Lidar devrait quant à elle aider à améliorer la connaissance de l'archéologie du site. Ces travaux seront complétés par des publications scientifiques et techniques qui permettront d'assurer les transferts de connaissances au sein des réseaux d'experts.

Améliorer la gestion forestière

Les forestiers poursuivent le travail de reboisement entamé après-guerre. Les études de terrain réalisées dans le cadre du label Forêt d'Exception vont les aider à aller plus loin. L'une d'entre elles porte sur la connaissance des sols et vise à adapter la conduite des opérations forestières en définissant les conditions techniques et les périodes d'interventions les plus propices. Une évaluation des essences résineuses pouvant s'adapter au site en tenant compte des effets du réchauffement climatique a, elle, été menée en 2013. Elle va permettre de préserver une partie du peuplement résineux qui, pour les habitants, fait aujourd'hui partie du paysage local et signale les emplacements des anciens villages et terres agricoles.



Mieux connaître la forêt de Verdun pour mieux la faire partager est l'un des enjeux du label.



La forêt de Verdun est un lieu d'histoire... Et de nature

Créer un pôle d'accueil

Un travail est engagé pour améliorer l'offre touristique sur le champ de bataille. La création d'un pôle d'accueil constituera l'un des projets phares de la labellisation. Livré en 2016, ce pôle sera inclus dans le nouveau Mémorial. Il sera complété en périphérie d'un « espace plein air ». Destiné à accueillir les groupes, celui-ci servira notamment à former un point de rendez-vous et de départ pour les randonnées. Il regroupera des services connexes de type locations d'équipements (tablettes numériques, vélos...) ou maison des guides.



Dossier de presse

12 juin 2014

Mettre en place de nouveaux parcours de découverte

Une réflexion est également menée pour rendre plus lisibles les différents sites de mémoire. La mise en place d'un parcours pédagogique centré sur le combattant de Verdun et le devenir du territoire est en réflexion. Des circuits plus spécifiques devraient également être aménagés : quatre d'entre eux (fort de Douaumont, fort de Vaux, Fort de Souville et Ossuaire-tranchée des baïonnettes) permettront de découvrir l'histoire du site, deux autres (à Froideterre et sur le plateau de Douaumont) viseront à montrer ses richesses naturelles. Le « parcours du quadrilatère des forts » sera accessible à tous en vélo ou à pied. Un parcours routier fléché dévoilera les villages détruits, leurs chapelles et les vestiges situés au cœur du massif forestier.

Partager les connaissances

Sur les cinq années du label, un autre enjeu va consister à transmettre des connaissances à un large public en jouant la carte de la pluridisciplinarité. Pour répondre aux demandes croissantes du public, des guides « Grande Guerre » seront formés. Ce projet s'inscrit dans la suite des « Randonnées guidées dans les forêts de l'histoire » mises en place depuis 2008 sur l'initiative des forestiers. Ces visites pour les scolaires, groupes d'adultes, associent à l'histoire des lieux, la géographie, les sciences de la vie et de la terre ainsi que la littérature.

Une souscription pour soutenir les initiatives

Désireux d'agir ensemble pour sauvegarder la mémoire du champ de bataille et favoriser sa transmission aux jeunes générations, l'Office national des forêts et le Conseil général de la Meuse avec la Fondation du patrimoine ont lancé une campagne de souscription nationale : « Verdun 14-18, Forêt d'Exception® ». Les dons collectés contribueront à financer les projets mis en œuvre dans le cadre du label : la création de parcours pédestres accessibles à tout public tels que « la route des villages détruits », « le parcours du quadrilatère des forts » ou la mise en valeur d'autres vestiges du conflit.

Pour en savoir plus : <http://www.fondation-patrimoine.org/fr/lorraine-15/tous-les-projets-722/detail-verdun-14-18-foret-d-exception-14781>



Le recensement des chauves-souris se fait grâce à des enregistrements nocturnes d'ultra-sons



Mieux connaître la forêt va contribuer à en améliorer la gestion



La création d'un pôle d'accueil va permettre de mieux guider les visiteurs dans leur découverte du site



Le circuit passant par l'ossuaire de Douaumont (photo) et la tranchée des baïonnettes fera découvrir l'histoire de la forêt



Relier entre eux les villages détruits (ici, Orne) par un parcours routier fait partie des projets du label